

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 04 DECEMBRE 2006

Le quatre décembre deux mille six, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le trente novembre deux mille six, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : MM. DELECOLLE François, BEAUGRAND Erick, Mmes BOUTIN Marie-Claude, ADT Marie, M. GALTIER Bernard, Mmes GUIDE Marie-Dominique, DUQUESNE Véronique, MM. BARBET Eric, EVRARD Dominique, Mme BONNASSIES Roselyne, M. SEVRETTE Pascal.

Absents excusés : MM. DASSONVILLE Patrick, DESTOMBES Vincent, MENNESSIER Jean-Pierre, Mme BLANGER Corinne.

Secrétaire de séance : M.Eric BARBET.

Compte rendu affiché le 06 Décembre 2006.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 06/11/2006.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

NOMINATION ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recensement de la population se déroulera dans notre commune au début de l'année 2007. Il propose la nomination de Madame RUELLE Nadine comme agent recenseur et propose une rémunération pour un montant de 1.146€ brut. Ses obligations en matière de confidentialité et en matière d'informatique seront celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées. Un arrêté sera pris pour cet agent pour la période du 18 janvier au 17 février 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007.

Monsieur le Maire propose de nommer en qualité de coordonnateur communal pour l'enquête de recensement : Monsieur Bernard GALTIER, demeurant 19 rue de Saint Fuscien à Rumigny. Ses obligations en matière de confidentialité et en matière d'informatique seront celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées. Un arrêté sera pris pour la période du 18 janvier au 17 février 2007. Le coordonnateur communal sera assisté dans ses fonctions par l'agent municipal suivant : Madame Nadine RUELLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

CONVENTION ATESAT.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé le 12 janvier 2004 la passation d'une convention entre la commune et l'Etat (Direction Départementale de l'Equipement de la Somme) relative à l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

La convention d'une durée d'un an, reconduite deux fois tacitement, est arrivée à échéance.

Les services de la Direction Départementale de l'Équipement ont proposé une nouvelle convention dans laquelle quelques ajustements ont été effectués, notamment pour tenir compte des voiries qui sont de la compétence du SIVOM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. de continuer à bénéficier de l'ATESAT .
2. d'approuver la convention à intervenir avec l'Etat (Direction Départementale de l'Équipement de la Somme) pour l'exercice de ces missions pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour un montant de 137,27€ par an
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2007.

ACHAT DE BOIS.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de régler l'aide à Monsieur Fernand MARCATTE de RUMIGNY, personne âgée et sans ressources qui a eu besoin de bois de chauffage.

Il indique que Monsieur Jean-Jacques MARIAGE domicilié 20 rue de Saint Fuscien à RUMIGNY a livré 3 stères de bois à 33,54€ le stère à la commune pour un montant de 100,62€.

Considérant que le C.C.A.S ne peut prendre en charge cette dépense faute de moyens et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à cet achat.

Cette somme sera prélevée au compte 60621 du budget 2006.

QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de voirie sur la RD confiés au SIVOM pour la programmation 2006/2007 débiteront en début d'année 2007.

Il signale que la plate forme de compostage doit faire l'objet d'une reprise par Amiens Métropole au 1^{er} janvier 2007, en attendant leur proposition, un arrêté sera pris pour ne plus utiliser cette plate forme à cette date.

Il rappelle que le repas des aînés a lieu le dimanche 17 décembre, celui-ci étant financé par la commune, les membres du Conseil proposent leur aide pour le bon fonctionnement de cette journée.

Marie-Claude BOUTIN informe que suite à la réunion de la commission cimetièrè qui a eu lieu le 18 novembre, la croix sera installée au fond et à droite dans l'ancien cimetière. Elle signale que le columbarium est en cours d'installation.

Bernard GALTIER propose de rencontrer les enseignants du lycée du Paraclet pour demander les informations nécessaires afin de mettre en place le programme des semaines de l'environnement 2008 sur le thème de la biodiversité.